

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances. Bureau provisoire: No 13, rue Sainte-Thérèse, Montréal.

Abonnements: Montréal, un an \$2.00, six mois \$1.25, trois mois \$0.75. France et Etats-Unis \$1.50. Publiée par La Société de publication commerciale, MONIER & HELBRONNER, gérants.

MONTREAL, 9 SEPT. 1887

NOTRE PROGRAMME

Depuis longtemps le commerce canadien français sentait le besoin d'une publication périodique impartiale, défendant ses intérêts, et recueillant avec soin les renseignements qui peuvent l'intéresser, l'éclairer et guider ses transactions.

Certaines branches de l'économie politique, telles que la propriété foncière, les assurances, l'industrie du bâtiment n'ont jamais eues, quel qu'importantes qu'elles soient, d'organe traitant les questions qui les intéressent; donnant publicité aux faits quotidiens qui indiquent ou leurs progrès, ou les difficultés qu'elles ont à surmonter; et tenant les hommes d'affaires au courant des fluctuations qui les affectent.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre d'amis, de commerçants, de banquiers, d'assureurs et de propriétaires fonciers que nous nous sommes risqués à entreprendre la publication de ce journal, et à lui donner un programme assez large pour y traiter toutes les questions économiques qui peuvent se présenter; assez large pour intéresser, informer et guider tous ceux qui font des affaires dans quelque genre que ce soit.

Le PRIX COURANT tiendra à honneur d'être, surtout, extrêmement renseigné sur les fluctuations des prix, l'état des marchés, les événements pouvant aider à calculer ce que seront ces prix et ces marchés dans un temps donné. On y trouvera tous les renseignements utiles sur les marchés étrangers. Les cours des valeurs cotées à la bourse de Montréal, seront l'objet de l'attention spéciale d'un de nos rédacteurs et les faits intéressants des assurances et les assurés seront recueillis avec soin.

Les fluctuations des cours, sur les marchés canadiens ainsi que sur ceux des Etats-Unis et de l'Angleterre, de nos produits agricoles: beurre, fromage, grains, foins, patates, etc., sont d'une grande importance pour tous les commerçants de la campagne ainsi que pour les cultivateurs; nous prenons en ce moment les mesures nécessaires pour nous assurer des correspondances régulières des principaux marchés du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe, afin d'être toujours en position de donner les plus exactes informations à ce sujet.

Tout ce qui regarde le mouvement de la propriété foncière, les ventes de propriétés, les prêts hypothécaires, les augmentations de valeurs, ainsi que tout ce qui peut intéresser l'industrie du bâtiment si intimement liée à la prospérité de la propriété foncière, recevra dans notre journal une part d'attention proportionnée à l'importance de ces matières dans l'économie de notre société canadienne.

Que dirions-nous de plus? Nous ne pouvons pas faire notre propre éloge; propriétaires et rédacteurs du journal, nous n'avons personne qui puisse nous présenter au public en nous faisant des compliments bien sentis, ainsi que cela se pratique généralement. Etant, par conséquent, forcés d'être modestes, nous nous contenterons de rappeler que, l'un et l'autre, nous avons une dizaine d'années d'expérience dans le journalisme commercial, que l'un et l'autre nous avons fait notre apprentissage à l'école et sous la direction du regretté M. Dagrion-Richer, à qui notre confrère de la rue Saint-Gabriel a dû sa popularité; et nous nous engageons vis-à-vis de nos lecteurs à ne rien négliger, qui dépende de nous, pour remplir d'une manière complète et irréprochable le programme que nous venons de soumettre à leur appréciation. Nous ne demandons qu'une chose qu'ils nous jugent à l'œuvre.

MONIER & HELBRONNER.

LES FUTURS PRIX DU BLE

Quels seront les prix des récoltes actuelles, ou tout au moins quelles sont les chances de hausse ou de baisse qui pourront agir sur les prix du blé dans un avenir prochain?

Les statistiques récemment reçues d'Europe nous permettent de renseigner quelque peu les cultivateurs sur ce point.

D'après l'état des récoltes, on estime que les pays d'Europe seront obligés d'importer les quantités suivantes de blé, pour subvenir aux besoins de leurs populations:

Table with 2 columns: Country, Quantity. Includes Royaume-Uni (17,000,000), France (1,500,000), Belgique & Hollande (3,000,000), Suisse (1,000,000), Italie (2,000,000), Espagne (1,500,000), Indes-Occidentales &c. (2,000,000), Ttl des déficits à couvrir (28,000,000).

Pour combler ces déficits on estime que les pays exportateurs disposeront de:

Table with 2 columns: Country, Quantity. Includes Blé à flot (2,000,000), Disponible pour l'exportation (34,500,000), Laisant un surplus de quantités disponibles (6,500,000).

Dans ces circonstances, et d'après M. W. J. Harris, d'Halwell et Highampton, Devon, un expert en cette matière, le prix du blé peut tomber au-dessous des prix cotés depuis 150 ans en Angleterre.

Les chiffres de M. Harris sont réfutés en partie par le "London Corn Trade List," qui estime l'offre et la demande comme suit:

Table with 2 columns: Category, Quantity. Includes Disponible pour l'exportation (31,500,000), Déficit à combler (30,250,000), Excès de disponible (1,250,000).

LES ASSURANCES ET LE COMITÉ DU FEU.

L'Association des Assureurs Canadiens a fait parvenir au comité du feu du conseil de ville de Montréal une série de résolutions qui méritent la sérieuse considération du comité et de tous les citoyens intéressés à ce que la protection promise par la ville contre les incendies soit aussi efficace que possible.

Ces résolutions établissent d'abord qu'aux incendies du 2 août à St. Jean-Baptiste, et du 9 août aux bâtisses de la Compagnie des Entrepreneurs de Montréal, les moyens de protection dont dispose la ville ont été employés d'une manière inefficace et maladroite; si on eût fait un emploi judicieux en temps utile, les sinistres eussent été beaucoup moins graves, et les pertes pour les compagnies d'assurance et pour les particuliers eussent été beaucoup plus légères. Et elles rendent responsable de cet état de choses le chef de service qui, disent-elles, ne sait pas maintenir la discipline dans son personnel, ni exercer ses hommes à l'emploi intelligent des engins dont ils disposent.

Les Assureurs demandent en conséquence que le chef actuel soit remplacé par une personne compétente.

Le président du comité du feu a demandé, en réponse, que des accusations précises fussent formulées et que des noms responsables fussent fournis pour prendre la responsabilité de ces accusations pendant l'enquête qui serait faite à ce sujet.

Quoique, en thèse générale, nous soyons d'avis qu'une enquête ne doit être faite que sur des faits précis, nous croyons que le comité dans le cas actuel, s'est montré trop formaliste.

Le comité avait de son chef commencé une enquête qui a été ajournée avant d'avoir pu obtenir un résultat utile; et il est déjà en possession des faits suivants qui ont été affirmés par M. l'échevin Villeneuve.

Lors de l'incendie du 2 août, à St. Jean-Baptiste le gardien de la station et le mécanicien étaient tous deux absents; l'un avec la permission sans permission; il ne restait au poste que deux hommes, sans chef, sans expérience et sans initiative.

M. l'échevin Villeneuve qui se trouvait à proximité de l'incendie, est allé lui-même au poste et a demandé aux pompiers de se rendre immédiatement sur le terrain du sinistre avec les tuyaux qui étaient à leur disposition. Il n'y avait à ce moment qu'un hangar en feu et un jet d'eau bien dirigé, pris à la borne-fontaine, au coin des rues Napoléon et St. Hippolyte en aurait eu facilement raison; tout au moins on aurait pu facilement sauver la maison en brique de M. Paquette, le plus gros perdant des incendies. Au lieu de cela, les deux pompiers arrivèrent sur les lieux avec un Babcock dont la décharge n'eut aucun effet; il fallut retourner à la station et donner la seconde alarme. Lorsque le premier jet de pompe fut lancé, il y avait vingt minutes que l'incendie faisait rage et il avait acquis une telle intensité qu'on ne put qu'à grande peine le circonscire.

Ainsi voilà d'abord une grave faute de discipline: les deux chefs du poste s'absentant en même temps; et ensuite un manque d'expérience et d'instruction dans leur service des pompiers qui restaient au poste. Eclairé par ces faits, le public se demande pourquoi le comité n'a pas poursuivi son enquête; et si la cause de l'ajournement ne serait pas la crainte de voir compromettre quelque personnage en dehors du personnel des pompiers. Il y a une autre faute grave, cette faute a causé des pertes énormes; il n'est que juste que celui sur qui en pèse la responsabilité soit puni de manière à donner un salutaire exemple. Autrement, il n'y a plus de sécurité ni pour les citoyens ni pour les assurances, et ces dernières seront forcées, en légitime défense, de mettre leurs taux au niveau des risques évalués à la lumière des faits que nous venons de raconter.

POMMES DE TERRE

Le correspondant de Chicago du Journal de Commerce de New-York écrit:

La question de savoir d'où le Nord-Ouest tirera sa provision de pommes de terre devient de plus en plus sérieuse, et nos yeux sont à présent tournés vers le Canada.

L'OR

On a craint à New-York pour cet automne que le numéraire d'or devint trop rare pour les besoins du commerce extérieur des Etats-Unis; mais comme les caves du trésor fédéral regorgent d'or monnayé, le secrétaire du trésor a dissipé en grande partie ces craintes en payant en or les obligations et pour ceux qu'il rachète en ce moment.

Le commerce intérieur des Etats-Unis emploie peu d'or: la monnaie fiduciaire, tant celle garantie par l'état fédéral que les billets émis par les banques d'états particuliers, y est à peu près le seul agent des échanges sauf en Californie où l'or est très abondant. Mais cette monnaie fiduciaire est peu appréciée à l'étranger, de sorte que les importations des Etats-Unis sont généralement payées en or; les exportations qu'ils font, par conséquent, leur sont également réglées en or. De sorte que la balance du commerce affecte toujours le stock d'or aux Etats-Unis. Lorsqu'il arrive, comme actuellement, que la

valeur des importations dépasse celle des exportations, l'or devient rare. Le déficit se comble souvent souvent par les achats de valeurs américaines faits par des capitalistes étrangers qui paient aussi ces achats en or.

Lorsque l'or devient rare, qu'il est recherché, il devient une marchandise, pure et simple. On l'importe, on l'exporte, on le vend, on l'achète, et tout cela, non pas à la valeur monnayée qu'il représente, mais au poids. Les pièces neuves, pesant le poids de l'étalon, ont tout l'avantage; les pièces usées sont dépréciées de la valeur de l'or qu'elles ont perdu. Au temps de la guerre civile, lorsque l'or faisait 25 et 30 p.c. de prime, il y a eu d'immenses fortunes faites dans le commerce de l'or.

Vent-on savoir où se tiennent les plus fortes réserves d'or et d'argent? Voici:

La banque d'Angleterre avait, le 20 août, dans ses caves, près de \$100,000,000 en or. A la même date, la banque de France possédait \$240,000,000 d'or et \$235,000,000 d'argent monnayé; La Banque Impériale d'Allemagne avait environ \$204,000,000 d'or et d'argent monnayés ou en lingots.

MAÇONS ET CARRIERS

Les entrepreneurs de maçonnerie se plaignent souvent d'un état de choses qui jette, dans leurs calculs, une éternelle incertitude. On sait que la pierre de maçonnerie employée à Montréal provient presque exclusivement des carrières situées au Côteau St. Louis et aux environs. Cette pierre est extraite par les carriers et vendue par eux, au poids ou à la toise, aux charretiers qui, eux, la vendent aux entrepreneurs. Or si le prix de la pierre pour les carriers varie, c'est d'une manière normale, et suivant que la demande générale est plus ou moins forte; mais, pour les charretiers, ils vendent leur "voyage" absolument le prix qui leur convient; ils ont entre eux un record tacite et aucun d'eux ne vendra sa charge au-dessous du prix que l'on aura refusé de payer à un autre.

L'entrepreneur maçon en faisant sa soumission, a calculé suivant la longueur du charroyage, et les prix moyens à la période de l'année où il en aura besoin, que sa pierre lui coûtera tant. Il passe un contrat, s'engage à tirer sa partie dans un espace de temps limité et entre en pourparlers avec les charroyeurs de pierre. Quinze fois sur vingt, si les opérations de construction sont un peu actives, il trouvera qu'il doit payer 10c., 15c. ou 25c. par voyage de plus qu'il n'a calculé. Et cependant, comme il ne peut pas attendre, comme il n'y a pas de concurrence, il est obligé d'en passer par là.

Après quelques expériences de ce genre, l'entrepreneur est obligé de hausser les prix de son travail, de manière à ne pas se laisser envoler tous ses bénéfices par une hausse imprévue de ses matériaux et en définitive c'est le propriétaire de la bâtisse qui en souffre.

Nous croyons pouvoir affirmer que, si les entrepreneurs pouvaient compter absolument sur un prix déterminé pour la pierre dont ils auront besoin, leurs soumissions en seraient diminuées d'une manière sensible. Mais c'est une impossibilité avec le système actuel. Il n'y a pas moyen de faire un contrat d'avance pour la fourniture de la pierre, pour deux raisons: la première c'est que les charroyeurs refusent de faire tels contrats, et la seconde, c'est qu'il en est peu, parmi eux, qui offrent les garanties nécessaires pour l'exécution d'un contrat de ce genre.

Quelques gros et riches entrepreneurs ont échappé aux exactions des charroyeurs en exploitant eux-mêmes des carrières; mais cela n'est pas à la portée de tout le monde; et les petits entrepreneurs sont ceux qui sent le plus cruellement à la merci de ces hausses de prix inattendues. Le seul remède que nous croyons pratique, serait l'organisation d'une compa-

gnie à fonds social, qui entreprendrait d'extraire la pierre et de la faire livrer par ses propres charretiers; et avec laquelle les entrepreneurs pourraient à l'avance passer des contrats à des prix déterminés. Ce remède serait peut-être facile à appliquer si les intéressés voulaient se charger de l'organisation d'une compagnie de ce genre.

LES ÉPICIERS

Il existe à Montréal une association des épiciers, constituée en corporation civile par le Statut 50 Vict., chap. 50. Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs qui appartiennent à cette branche de commerce de se faire admettre membres de cette société. Ils y trouveront les moyens de défendre leurs intérêts, de se renseigner et de s'entendre. Nos concitoyens Canadiens-français forment la grande majorité des épiciers détaillants; c'est à eux par conséquent de secouer leur apathie et d'assurer la vitalité de l'association. Ils n'ont pour cela qu'à se faire proposer par deux membres; la cotisation est une bagatelle: \$2 par année.

Les officiers actuels sont: M. Graham, président; M. Thomas Gauthier, vice-président; M. Fraser, de la maison Fraser, Viger et Cie, secrétaire et M. Robertson, trésorier.

Les élections annuelles auront lieu le deuxième jeudi d'octobre. A la réunion de l'association qui a eu lieu jeudi de la semaine dernière, il a été décidé de convoquer une assemblée pour protester contre le combine sur les sucres. Un comité composé de MM. Graham, Gauthier, Fraser et Robertson a été chargé de l'organisation de cette assemblée.

CHANGEMENT DE DIRECTION

Nous constatons, presque à titre de curiosité, les exportations de blé qui sont faites en ce moment du port de Montréal sur l'Ontario, 40,000 minots de blé environ ont pris cette direction pendant ces derniers jours, achetés par les meuniers qui manquent complètement de vieux blé pour leurs farines. Les prix réalisés par les vendeurs sont très avantageux et supérieurs à ceux réalisables sur notre place.

LES BOUCHERS ET LES REVENDEURS

Une question des plus sérieuses agite la corporation des bouchers et intéresse tout autant ceux qui ont des états privés que ceux qui vendent dans les marchés. Il s'agit du droit que peut obtenir toute personne de vendre de la viande sur les marchés en payant une licence annuelle de \$50.

Une plus grande licence existe dans aucun pays; pour bien la comprendre, il faut rappeler que les bouchers, en dehors des marchés, sont obligés de s'établir à une distance d'au moins 500 verges de ces marchés et de payer une licence annuelle de \$200.

En dépit de ces exigences, la Corporation a passé, il y a quelques années, un règlement autorisant, comme nous venons de le dire, la vente de la viande sur les marchés moyennant une licence de \$50.

Les deux règlements s'annulent mutuellement comme on le voit, et si le dernier est maintenu il fera perdre à la Ville des sommes importantes, en diminuant considérablement le nombre des états privés.

Les bouchers qui paient à la Corporation au delà de \$24,000, en dehors des taxes ordinaires, ont le droit d'être protégés par nos autorités civiques. De plus, la viande apportée sur les marchés par les revendeurs est généralement de qualité inférieure, exempte ou à peu près d'inspection et met souvent en danger la santé publique. Enfin, les revendeurs font non-seulement concurrence aux bouchers, mais ils entravent encore les transactions des fermiers venant vendre à Montréal les produits de leur élevage.

De deux choses l'une; ou la Ville interdit le commerce de la boucherie aux bouchers à une distance de moins de 500 verges des marchés, ou elle l'autorise. Elle ne peut accorder aux revendeurs de passage, ce qu'elle refuse à des citoyens bien établis, et elle doit s'arranger de façon à ce que ses règlements soient les mêmes pour tous.

Enfin, nous ne voyons pas pourquoi elle permet à une classe de commerçants de vendre de la viande moyennant une licence de \$50, alors qu'elle en exige une de \$200 des bouchers.

Il n'y a qu'une solution possible et équitable à cette difficulté, c'est le rappel du règlement autorisant, en dehors des fermiers, la vente de la viande sur les marchés; à moins qu'on ne préfère porter la licence des revendeurs non-seulement à \$200, mais à un taux proportionnel aux avantages considérables qu'ils retirent de leur présence sur le marché.

Nous sommes pour la suppression complète du règlement et pour qu'on laisse aux bouchers les faibles avantages qu'ils achètent assez cher en payant \$200 par an.

Le comité des marchés s'occupe actuellement de cette question, et il faut espérer qu'il rendra justice aux bouchers aussi promptement que possible.

Nous recevons à la dernière heure le rapport de la Cie d'assurance "Canada Life"; nous remettons, faute de temps, nos commentaires à notre prochain numéro.

L'ASSURANCE SUR MARCHANDISES

Quelques compagnies d'assurance aux Etats-Unis, ont inséré dans leur police une clause qui est appelée la "clause du coffre-fort." Par cette clause, l'assuré s'oblige de tenir des livres donnant un relevé complet de toutes les affaires transigées, y compris les achats et les ventes tant au comptant qu'à crédit, ainsi que le dernier inventaire; et de tenir ces livres, ainsi que l'inventaire, renfermés avec soin dans un coffre-fort en fer, la nuit et chaque fois que le magasin assuré ne sera pas ouvert pour la transaction des affaires, ou au moins, dans un lieu sûr où ils ne seraient pas exposés à être détruits par la même incendie qui détruirait les marchandises assurées. En cas de sinistre, l'assuré doit produire ces documents à l'appui de sa réclamation; le défaut de production entraînant la nullité de la police.

Un jugement récent dans une cour de la Louisiane déclare cette clause essentielle au contrat et obligatoire, et vient d'annuler une police d'assurance, faite par l'assuré de s'y être conformé.

LA REVUE IMMOBILIERE

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous excuser si notre revue immobilière ne paraît pas dès notre premier numéro. Nous avons eu toutes les peines du monde à conclure les arrangements nécessaires pour nous procurer les informations exactes, officielles pour ainsi dire; nous nous sommes heurtés, non pas à un mauvais vouloir, loin de nous cette pensée, mais à une certaine répugnance à nous laisser constater certains registres publics par leur nature même et par la loi. On ne pourrait pas nous laisser publier cela, cela ne s'était jamais fait, nous allions soulever un concert de récriminations, etc.

Nous n'avons aucunement l'intention de porter le moindre préjudice à aucun intérêt privé; loin de là, c'est pour être utiles à ces intérêts que nous voulons publier ces renseignements; aussi en omettrons-nous tout ce qui pourrait à un titre quelconque, être de nature à nuire aux intérêts que nous voulons servir.

Mais nous voulons publier assez de renseignements pour que nos lecteurs puissent suivre la marche de la propriété foncière, pour que chaque propriétaire puisse, en comparant les prix et les propriétés, savoir au juste ce que vaut sa maison, son terrain, etc., au cours du jour.

Nous sommes persuadés que nous pouvons faire cela sans froisser personne; et nous commencerons la semaine prochaine à publier une liste des propriétés vendues pendant la semaine avec les prix qu'elles auront réalisés.